

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 5 Février 2018**

**Objet**

**PLIE des Hauts de  
Garonne-  
Convention-  
Autorisation de  
signature.  
Versement  
subvention pour  
2018**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 janvier 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,  
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,  
Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGA,  
M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. LERAUT,  
M. BOURIGAUT, Mme HERMENT, M. ROBERT, M. CALT,  
Mme VELU, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

**33**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme N. LACUEY à M. J-J. PUYOBRAU - M. GALAN à Mme DURLIN  
Mme LAQUIEZE à M. BAGILET - Mme LARUE à M. CAVALIERE  
M. VERBOIS à M. CALT - Mme FEURTET à M. ROBERT**

**Mme Martine CHEVAUCHERIE a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac s'est engagée depuis 2003 dans le dispositif PLIE dans le cadre de la politique de lutte contre le chômage et l'exclusion.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2014, M. le Maire a été autorisé à signer un protocole d'accord conjointement avec l'Etat, le Conseil Départemental et les Maires concernés et l'Association PLIE des Hauts de Garonne, fixant le cadre de son intervention sur le territoire de Floirac pour la période 2015-2019.

L'association PLIE des Hauts de Garonne s'engage à faciliter l'insertion sociale, économique et professionnelle des personnes exclues du marché du travail, en mobilisant et en articulant tous les moyens et compétences à l'échelle du territoire des 7 communes, signataires du Plan, en organisant des parcours d'insertion individualisés et renforcés.

En 2017, 58 entrées sur Floirac, 43 sorties positives, 115 ont été suivis par le PLIE au cours de cette période, dont détail ci-après :

**\*58 nouveaux entrants prescrits par Pôle Emploi.**

Profil : Femmes isolées/Chômeurs de longue durée/ sans qualification/ plus de 50 ans.

**\*File Active** : 115 (58 nouveaux + 57 des années précédentes).

**\*durée Moyenne d'accompagnement** : 24 mois

**\*43 sorties positives** (27 négatives : déménagement, radiation, décès)

-8 CUI-CAE (4 emplois dans le privé, un départ à la retraite, 3 emplois fonction publique).

-11 CDD de plus de 6 mois.

-9 CDI

-15 Formations débouchant sur un titre professionnel (parmi ces 15, 10 ont trouvé un CDI ou un CDD de plus de 6 mois).

**\*Sur l'ensemble du PLIE (261 entrées et 143 sorties positives)**

Floirac : 22,2 % des entrées et 30,1 % des sorties positives

Cenon : 26,1% des entrées et 20,3% des sorties positives

Lormont : 23% des entrées et 25,9% des sorties positives

La ville s'engage en contre partie à verser une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant d'un euro dix par habitant, arrêtée chaque année lors du vote du budget primitif.

Une convention entre la ville et l'association du PLIE des Hauts de Garonne est proposée afin de définir les modalités de cet engagement pour la période 2018/2020.

Dans ce cadre, la subvention versée s'élève à la somme de 18 856,2 € (selon la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 17142 habitants, chiffre INSEE).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association PLIE des Hauts de Garonne ;

Vu le protocole d'accord du PLIE des hauts de Garonne 2015-2019 ;

Vu la délibération du 22 décembre 2014 ;

Vu l'avis de la commission Sport Jeunesse Citoyenneté Démocratie participative en date du 9 Janvier 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention avec l'association du PLIE des Hauts de Garonne.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention

**AUTORISE** le versement d'une subvention au titre de l'année 2018 pour l'association PLIE des Hauts de Garonne à hauteur de 18 856,2 € (1,10 € par habitant).

**DIT** que les crédits seront inscrits au Chap. 65 – Article 6574-824, du Budget Primitif 2018.

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	<b>32</b>
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 6 février 2018**

**Le Maire,**



*Jean-Jacques PUYOBRAU*  
**Jean-Jacques PUYOBRAU**